



Royaume de Belgique
Province de Luxembourg
Commune de Wellin
Rue de Gedinne, 17 – 6920 Wellin

Tél. : 084 / 43 00 46
Fax : 084 / 43 00 57
Mail : eddy.mouton@wellin.be
Heures d'ouverture: du lundi au vendredi de 8h30 à 12h; lundi et mercredi de 13h30 à 16h30

CONTRAT DE LOCATION D'UNE SALLE COMMUNALE

Salle communale louée :

- Salle des fêtes – rue du Mont, 55 – 6924 Lomprez
 - Grande salle
 - Cafétéria
 - Scène
 - Cuisine et vaisselle
 - Barbecue
- Maison des associations (MDA) – Route de Beauraing, 172 – 6920 Wellin
 - Grande salle
 - Espace culturel
 - Salle de réunion
 - Cuisine et vaisselle
- Local du Tombois – rue du Tombois, 4 C - 6921 Chanly
- Laboratoire de la vie rurale – Rue de la Place, 4 – 6920 Sohier (uniquement manifestations culturelles, pas de fêtes privées)

Bailleur :

M. Benoît CLOSSON, Bourgmestre de Wellin
Mme Charlotte LEONARD, Directrice générale
Administration communale de Wellin – Rue de Gedinne, 17 – 6920 Wellin

Locataire : privé responsable d'une association

Nom :	Prénom :
Adresse :	
Téléphone :	Mail :
Nom de l'association :	

Présence OBLIGATOIRE du locataire durant la période de location, qui en assume ainsi la pleine responsabilité en cas de dégâts éventuels. Le locataire doit être majeur à la signature du contrat.

Activité envisagée :

- Manifestation publique / privée
- Entrée payante : **oui - non** (droit d'entrée, droit d'inscription, participation aux frais, prévente ...)
- Descriptif de l'activité (ex. type de bal) :
- Nombre de participants :

Manifestation :

Date : Début : Fin :

Mise à disposition des clés :

- événement en soirée : le locataire disposera de la clé le jour de l'événement à 9h ; et sera prêt à faire l'état des lieux de sortie le lendemain à 12h.
- événement en journée : le locataire disposera de la clé le jour précédent l'événement à 19h ; et sera prêt à faire l'état des lieux de sortie le lendemain à 12h.

Montant de la caution : €

- à verser sur le compte **BE43-0910-1977-5501** de la Commune de WELLIN,
- avec la communication : **nom du locataire / date de l'événement/ salle louée**
- Une fois la location, les charges et dégradations éventuelles acquittées, la caution sera restituée sur le compte BE __/____/____/____
- La caution n'est pas restituée en cas d'annulation de la réservation (sauf en cas de force majeure), ni en l'absence de tri des déchets.

Montant de la location : € (à payer avec le bulletin de versement en annexe)

- à verser sur le compte **BE93-0910-0051-7967** de la Commune de WELLIN.

Le locataire s'engage à prendre contact avec la surveillante de la salle pour établir l'état des lieux et retirer / restituer les clés. Le locataire présentera la preuve de paiement.

- Salle des fêtes de Lomprez : Mme Magerat au 0472/42.72.45
- Maison des associations de Wellin : Mme Marson au 084/38.00.60 ou 0474/83.19.81
- Local du Tombois de Chanly : Mme Robert au 0494/03.06.06
- Laboratoire de la vie rurale :

Contrats de brasserie à respecter



Pour la Maison des associations et la salle de Lomprez : obligation de commander les boissons (bières et softs) au fournisseur attitré : Brasserie Maziers à Bouillon (Tél : 061/ 46 66 24 – info@grandenclos.be)

La bière pils est la **Böfferding**. Pour les autres types de bières disponibles (fruitées, spéciales, ...) voir avec la brasserie.

La réservation de la salle ne sera effective qu'une fois

- la location et la caution payées,
- le contrat, dûment complété et signé, renvoyé à :

**Administration communale
Rue de Gedinne, 17
6920 Wellin**

Pour toute question, veuillez contacter eddy.mouton@wellin.be ou **084/ 43 00 46**.

Le locataire s'engage à faire respecter le règlement d'ordre intérieur des salles communales ci-joint.

Conformément au RGPD, j'autorise la commune de Wellin à traiter et conserver mes données personnelles dans le cadre de l'accomplissement de sa mission et ce jusqu'à la fin de leur utilité administrative.

Wellin, le

La Directrice générale
Charlotte LEONARD

Le Bourgmestre
Benoît CLOSSON

Le locataire
.....